

## **Rapport N° 51**

### **Transport public régional**

Mesures urgentes pour assurer le lancement des lignes à fin 2012

Demande de crédit de réalisation CHF 1'500'400.- TTC

---

Nyon, le 8 juin 2012

Au Conseil communal de Nyon

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission chargée de rapporter sur le préavis N° 51 s'est réunie le jeudi 31 mai à 20h15 à la Ferme du Manoir. Elle était composée de Mmes Jessica Jaccoud, Lise Rossier, MM. Antoine Dumas, Jean-Claude Mermilliod, Blaise Rochat, David Vogel (remplaçant Patrick Buchs), Jean-François Füglistler président et rapporteur. Eric Biéler était excusé.

La commission a reçu M Olivier Mayor, Municipal de la Culture, des Travaux et Environnement, Mme Naïma Mameri Khiat, Déléguée à la mobilité, M. François Menthonnex, Chef de service Travaux et Environnement. Elle les remercie pour leur présence et l'ensemble des informations qu'ils ont apporté.

## **1. Introduction**

---

Suite au préavis d'étude, voici celui de la première partie de la réalisation. Il vise à demander au Conseil communal le crédit de CHF 1'500'400.- dont CHF 645'200.- seront financés par le Conseil régional pour mettre en place les mesures urgentes sur le territoire communal à fin 2012. Mesures urgentes nyonnaises (génie civil, feux de signalisation, système de détection et marquage) qui doivent permettre d'assurer le rabattement des bus des lignes régionales vers les principales gares du district et servir au réseau urbain qui sera réalisé en 2013 - 2014.

## **2. Description du projet**

---

Le programme TP régional pour les mesures urgentes sera lancé au niveau des quatre bassins versants des principales gares du district : Coppet, Nyon, Gland et Rolle. Celui de Nyon regroupe les quatre lignes régionales (Asse-Boiron dans les deux sens, Coppet-Nyon-Prangins et Nyon-Saint-George). Il est prévu 47 mesures classées en trois échéances temporelles (2012 / 2013-2014 / 2015) en fonction de leur difficulté de mise en œuvre. Pour s'adapter au nouvel horaire CFF 2012, le préavis traite que des premiers points suivants :

- Reverdil : intersection à régler par du marquage, du génie civil et des feux de signalisation;
- Traversée piétonne CFF : intersection à régler par du marquage et un nouveau feu de signalisation au niveau du passage piétons en face de la Gare;
- St-Jean / Colombière : marquage au sol pour prioriser l'insertion du bus et nouveaux feux de signalisation;
- Route de l'Etraz : intersections à réguler par un système de feux de signalisation à synchroniser;

- Saint-Jean / Porcelaine / RC1 : feux de signalisation et marquage au sol pour prioriser l'insertion du bus.

## 2.1 Mesures urgentes – Détails techniques

Un groupe technique constitué des représentants de la ville (l'Office de la mobilité et le Service travaux et environnement pour Nyon), et du Service des routes et de la mobilité de l'Etat de Vaud a suivi la définition des détails techniques de chaque mesure en coordination avec le Conseil régional, et les transporteurs (TPN, CarPostal) afin que les choix techniques soient unanimement validés. Cette démarche a été d'autant plus nécessaire que la durée des études a été excessivement courte.

*Les détails techniques avec photos en couleurs se trouvent dans le préavis.*

## 2.2 Calendrier

De manière coordonnée avec le Conseil régional, qui est responsable et assure la mise en place de toutes les mesures pour ces trois lignes régionales hors Nyon, il a été prévu les étapes suivantes :

- Adoption du crédit de réalisation par le Conseil communal Juin 2012
- Appels d'offres publics Mai – juillet 2012
- Réalisation des travaux Août – décembre 2012

Ce calendrier intentionnel relève d'un véritable défi pour parvenir à mettre en place l'ensemble des mesures d'ici le 9 décembre 2012, date à laquelle le nouvel horaire CFF entrera en vigueur. Cependant ces travaux ne sont pas de lourds travaux de génie civil, mais essentiellement de remplacement de feux existants (qui dépendent toutefois des délais de livraison).

## 3. Incidences financières

---

Conformément au préavis n°192 / 2011.

1. La répartition du financement concernant la réalisation des mesures urgentes pour le transport régional s'organise selon les cas de figure suivant :

- 75 % Conseil régional et 25 % commune territoriale pour les aménagements d'intérêt régional (uniquement ligne régionale);
- 100 % Commune de Nyon pour les aménagements d'intérêt local (uniquement ligne urbaine);
- répartition selon le nombre de lignes urbaines et régionales touchées par une même mesure pour les aménagements planifiés sur le territoire de Nyon.
- L'investissement matériel compatible équipant les bus afin d'enclencher les feux à distance sera aux frais des TPN.

2. Les coûts des aménagements, basé sur devis de bureau d'ingénieur, pour la réalisation des mesures urgentes TP régional 2012 sont estimés (à +/- 10%), selon les types de travaux à réaliser, soit :

· Feux de signalisation et programmation (remplacement et nouveau y.c. supports; détecteurs)	CHF	808'500.00
· Marquage et signalisation verticale	CHF	78'800.00
· Travaux de génie civil (socles, îlot, ...)	CHF	193'000.00
· Ingénieurs transports – Honoraires	CHF	127'000.00
· Ingénieurs génie civil – Honoraires	CHF	28'000.00
· Divers et imprévus	CHF	154'000.00
<b>TOTAL HT</b>	<b>CHF</b>	<b>1'389'300.00</b>
<b>TOTAL TTC</b>	<b>CHF</b>	<b>1'500'400.00</b>

Le montant net supporté par la Commune de Nyon sera de CHF 855'200.- sur le total de CHF 1'500'400.- investi pour les mesures urgentes du transport régional.

Ce montant a été porté au plan d'investissement 2012-2016.  
La part à la charge du Conseil régional sera de CHF 645'200.-.  
La part de la commune dans la charge d'exploitation du nouveau réseau des transports publics régional est en cours d'élaboration et va augmenter d'environ 10 à 15 % selon le Service de la mobilité du Canton. Elle s'élève depuis quelques années à environ CHF 850'000.-/an.

## **Questions / Discussion**

---

**Question :** Quel degré de travaux concernant les feux ?

**Réponse :** Les feux Avenue Reverdil, changement complet ;  
Secteur Gare, réfection complète et nouveau feu.

**Q :** Le fait d'ajouter de nouveaux feux ne va-t-il pas générer de la pollution supplémentaire ?

**R :** En principe pas due à la synchronisation des feux entre eux, cela se règle dans le temps. A la gare, les feux seront coordonnés, au passage du bus et également sur demande de passage par les piétons.

**Q :** Le fait d'avoir des délais si courts ne va-t-il pas produire des travaux mal finis ?

**R :** Il ne devrait pas y avoir de problème de temps, ce ne sont pas de gros travaux de génie civil mise à part le risque de problème de livraison.

**Q :** Le projet piste cyclable ne va-t-il pas être perturbé par ces mesures ?

**R :** La question est en cours d'étude en relation avec le concept de mobilité de la ville. Pro Vélo fait notamment partie du groupe de travail. On en est à la phase d'avant-projet.

**Q :** S'il y a un conflit entre les vélos et les bus (pour l'usage des lignes de bus par les vélos), que décidera le politique?"

**R :** Le politique tranchera en faveur de la mobilité douce et, par conséquent, des vélos.

**Q :** Quel est le risque de voir les gens déçus par des retards d'horaire et d'abandonner les TP ?

**R :** La communication devrait éviter ce risque mais il faut, en effet, éviter à tout prix que le premier jour du nouvel horaire montre de grands défauts logistiques. La communication autour du lancement de ces nouvelles lignes sera assumée par les TPN et la Ville de Nyon.

**Q :** Est-il acceptable de supprimer le sens unique montant rue de la Porcelaine et César-Soulié ?

**R :** Il s'agit d'un plan global, décisions figurant dans le plan de mobilité de la ville accepté par le Conseil. Cela ne devrait pas poser de problème.

La commission a relevé que l'accès à la rue St-Jean depuis la Vy-Creuse ne serait pas aisé pour les longs véhicules, par exemple un semi-remorque (18 mètres), mais que les normes cantonales sont respectées.

Un commissaire demande l'évaluation de compatibilité concernant ce nouveau projet issu de l'EPFZ qui permet une gestion de feux de signalisation intelligent. Car l'investissement est suffisamment important pour ne pas le voir être démodé d'ici quelques années.

(Source 20 minutes : <http://www.20min.ch/ro/news/suisse/story/Et-si-les-voitures-reglaient-les-feux-de-circulation--29124384> )

## **Conclusion**

Il est clair que ces mesures urgentes font partie d'un processus engagé, essentiel pour la mobilité dans la commune. La discussion s'est déroulée principalement durant la présentation des intervenants. Il est à noter que ces modifications sont techniques et, en quelque sorte, dictées par un groupe technique. Il est souhaité une réalisation de qualité aux dépens d'une tenue des délais stricts. La communication devra jouer un rôle important dans la mise en place de ces modifications.

Au vu de ce qui précède, nous vous demandons à l'unanimité, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, de prendre les décisions suivantes :

## **Le Conseil communal de Nyon**

**vu** le préavis N° 51 concernant « Transport public régional »,

**ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de cet objet,

**attendu** que ledit objet a été régulièrement porté à l'ordre du jour,

### **décide :**

1. d'autoriser la Municipalité à procéder à la mise en place des mesures urgentes pour assurer le lancement des lignes du transport public régional à fin 2012;
2. à cet effet, de lui accorder un crédit de 1'500'400.- TTC qui sera à porter au compte n° 9143.20 "dépense du patrimoine administratif", dépense amortissable en 15 ans;
2. la participation du Conseil régional de 645'200.- sera versée sur le compte n° 9143.20 "dépenses du patrimoine administratif".

La Commission :

Mmes  
JACCOUD Jessica  
ROSSIER Lise  
MM.  
BIELER Eric  
DUMAS Antoine  
MERMILLIOD Jean-Claude  
ROCHAT Blaise  
VOGEL David  
FUGLISTER Jean-François président et rapporteur